Barre des Cévennes

Patrimoine ✦ Local ✦ Unesco ✦ Sociabilité

Bulletin municipal ✦ N°17 ✦ Eté 2025

EDITO

Madame, Monsieur,

Ce numéro tant attendu vous présente enfin les festivités de cet été. Les associations barroises vous ont concocté un programme de grande qualité. Merci à Robert Demolin pour le patient travail de collecte qu'il a réalisé. En raison du calendrier serré, une information spécifique a été faite pour les courses de *Lozère Endurance Equestre*.

Comme promis, ce bulletin réserve une place importante au temple récemment acquis par la commune. Pour la première fois, le *Point d'information* estival s'y installera des caves jusqu'aux tribunes en respectant la pièce principale pour le service cultuel. 3 expositions y seront visibles et un agent d'accueil à temps complet rémunéré par la Communauté de communes sera à votre disposition.

Après le château destiné au futur Haut-Lieu UNESCO (délibération du 17 mai dernier), c'est donc le deuxième monument que la commune acquiert sans que cela soit inscrit dans le programme de l'actuelle équipe, tout simplement parce que ces deux ventes étaient imprévisibles. C'est tout à l'honneur des élus municipaux d'être attentifs à l'intérêt des habitants tout au long d'un mandat et de se saisir des opportunités lorsque la préservation de notre histoire, de nos traditions sont en jeu, mais aussi notre besoin de paix et du sens du collectif.

Quelle plus belle image des Cévennes peut-on offrir à chacun qu'un château, une église, un temple enfin réunis grâce à l'action publique et ouverts à tous (dans l'attente d'une rénovation patrimoniale, le château peut se visiter à la demande ; s'adresser à la mairie) ?

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme est bien évidemment l'évènement majeur du dernier Conseil municipal et notre meilleur outil pour, enfin, pouvoir construire, travailler et vivre à Barre des Cévennes après des années de blocage par les services de la préfecture (refus de deux permis de construire pour un Barrois et pour la commune !). Faut-il rappeler que vous avez accès très facilement au site internet de la commune pour découvrir le détail des délibérations et du sens des votes des élus ces dernières années.
Enfin, l'actualité, c'est la présence du loup et mon intervention auprès du Préfet de la Lozère.

Avec tout mon dévouement.
Bien respectueusement,

François Rouveyrol,
Maire de Barre des Cévennes
Vice-Président de la
Communauté de communes
Gorges Causses Cévennes

Point d'information touristique

La commune inaugurera le nouveau
Point d'information touristique
au temple de Barre des Cévennes
le samedi 12 juillet 2025 à 11h30
pour découvrir trois expositions.
Tous les habitants sont les bienvenus.
Un apéritif sera proposé par la municipalité.

A terme, le *Point d'information touristique* devenu *Bureau d'Information Touristique* (B.I.T.) communautaire devrait être transféré au château conformément à la délibération prise par le Conseil municipal le 17 mai dernier. Sur proposition du Maire, un collectif sera créé.



Le temple

Le 10 février 2025, par acte notarié, l'Association cultuelle de Barre-Molezon a vendu le temple de Barre des Cévennes, section B, parcelle 12 d'une superficie de 270 m², à la commune au prix de 2.172,19 €. Ainsi prend fin un contentieux vieux de presque 40 ans portant à la fois sur la propriété et l'usage du temple.

Dès 2010, je me suis totalement impliqué sur ce dossier pour des raisons patrimoniales et culturelles afin que tous les habitants puissent y avoir un libre accès et pour la paix.

Le 21 mai 2023, les membres de l'Association cultuelle Barre-Molezon ont été renouvelés. Alain Drôme-Allouis, Président, Nicole Drôme-Allouis, Vice-Présidente, Natacha Jourdan, Secrétaire, Marie Hallopeau, Trésorière ont parfaitement assuré la transition avec les anciens membres. Nous pouvons collectivement remercier chaleureusement les quatre membres de l'association pour leur contribution à cette issue heureuse sachant que les démarches avec les services de l'Etat ont été, juridiquement, très longues. Depuis, les habitants constatent que le temple est entretenu et ouvert tous les jours. Aujourd'hui, l'Association cultuelle Barre-Molezon est dissoute.

La Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a été l'élément déclencheur en renforçant le contrôle de l'Etat sur les associations cultuelles (acteurs, finances, fonctionnement, …). Jusqu'en 2022, les anciens membres de l'association étaient dans l'incapacité à prouver une activité régulière, à fournir des éléments comptables, …

Le temple de Barre a été construit en 1823/24 sur un ancien poste de garde acquis en 1822. Il se caractérise par un arc cintré central de grande ampleur en pierres calcaire de taille tirées de carrières proches. Les caves sont beaucoup plus anciennes. Le temple est, sur la commune, le bâtiment public qui a la plus grande capacité avec une jauge proche de 200 personnes.

L'hebdomadaire *Réforme* rappelle que *« dans quelques mois, nous célèbrerons les 120 ans de la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905 qui a instauré le principe de laïcité* ». Les protestants, historiquement à l'initiative de cette loi sont très liés à la laïcité : attachement à la liberté de conscience, celle de manifester ses convictions en respectant celle des autres et l'ordre public, liberté de croire ou de ne pas croire.

François Rouveyrol



Vues, intérieure et aérienne, du temple. (Photos : A. Drôme)

Les Amis du temple de Barre des Cévennes

Tous les habitants intéressés pour faire vivre ce nouveau bâtiment public sont invités à se faire connaître auprès de Robert Demolin, en relation avec les associations, au 06 47 38 39 85. L'objectif est de créer une nouvelle association.

Attaques du loup

2 exploitations touchées à Barre des Cévennes. Le Maire écrit au Préfet de la Lozère Gilles Quénéhervé.

Monsieur le Préfet,
Je vous informe que pour la première fois, sur la commune de Barre des Cévennes, deux exploitations agricoles viennent de subir une attaque d'un loup isolé ou en meute. Ces événements font suite à d'autres attaques sur des communes mitoyennes (Le Pompidou, Cans et Cévennes, …).
J'ai rencontré les agriculteurs touchés par plusieurs brebis tuées et des troupeaux effarouchés, profondément atteints. Choqués, proche de la retraite, les propriétaires envisagent d'abandonner leur exploitation. Une telle éventualité, si elle était suivie d'effet, serait catastrophique pour une commune de 200 habitants qui vient d'approuver son Plan Local d'Urbanisme en mettant en avant son patrimoine matériel et immatériel vivant avec le parcours séculaire de plusieurs transhumants en cœur de bourg.
En outre, la commune élabore depuis quelques années l'implantation d'un 3ème Haut-Lieu de l'Agropastoralisme en Lozère. Que verra-t-on sur un territoire où les brebis restent cloîtrées dans les bergeries et des exploitations de qualité disparaître ? C'est le Bien UNESCO qui est directement menacé.
Dans ces circonstances, je vous sollicite pour que vous autorisiez un prélèvement dans les meilleurs délais. En parallèle, il semble vital que les professionnels de la question travaillent de concert pour mieux connaître le comportement du loup sur le territoire cévenol.
Par ailleurs, pourriez-vous proposer des mesures de protection adaptées, en particulier des clôtures électriques, des tunnels (urgent), des appareils d'effarouchement, le repérage et le suivi des loups avec l'aide de l'I.A., …
(…)
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération. **François Rouveyrol**

Dernières délibérations du Conseil

L'évènement majeur est la délibération approuvant le **Plan Local d'Urbanisme**. Il permet de se projeter sur le long terme. Il comporte des acquis très importants pour les habitants et pour le maintien d'une vie de village avec ses services, comparé à l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols) et à l'actuel RNU (Règlement national d'urbanisme) :
- Jusqu'à présent, la commune était autorisée à construire un peu plus de 1100 m² supplémentaires en zone urbanisée pour les quinze prochaines années, soit environ deux maisons maximum. Avec de telles restrictions, c'était la fin de l'Ecole, des commerces, du village… Après deux ans de bataille et en raison de l'exemplarité du projet communal en limitant notamment au mieux l'artificialisation du sol, le Maire a pu obtenir 15 à 20 fois plus avec l'extension du lotissement, le Nouvel Hameau, la zone d'activité, sans compter potentiellement 10.000 m² supplémentaires avec le béguinage. La redensification du bourg centre a été prise en compte dans le PLU.
- La préservation de l'activité des agriculteurs en améliorant le zonage quand c'était possible pour le rendre plus favorable et en permettant la modification de certains bâtiments sur leur destination. Cela était impossible avec l'ancien POS et le RNU.
- Régulariser des passages, des ruelles, des servitudes en accord avec les propriétaires.
- Les enjeux environnementaux ont été pris en compte sur l'ensemble de l'étude comme cela a été souligné par le Commissaire enquêteur.
A la suite de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur a rendu dans ses conclusions et en les motivant un avis favorable assorti de deux recommandations. La commune est ainsi classée, labellisée et a contractualisé avec la Région, le Département, … : *Village d'Avenir*, *Bourg Centre Occitanie*, *Site Patrimonial Remarquable*, … pour affronter dans les meilleures conditions les inévitables restrictions budgétaires. Les communes qui ne se sont pas préparées auront beaucoup de mal à boucler leur budget et à réaliser leur projet si ce dernier n'est pas inscrit dans un programme sur le long terme.

Eglise de Barre des Cévennes : la Fondation du Patrimoine est sollicitée pour appuyer la commune et le collectif d'habitants au lancement d'une campagne de mécénat populaire afin de récolter des fonds privés. Ces derniers viennent réduire la part d'autofinancement de la commune. Informations à venir dans le prochain bulletin.

Compostage partagé : le Conseil municipal souhaite installer un site de compostage partagé à proximité de l'école avec l'aide technique et financière du Syndicat Mixte Environ-nement Sud Lozère (SMESL) afin de favoriser la collecte, le traitement et la réduction des déchets.

Sapeurs-Pompiers Volontaires : soutien de la motion dénonçant « … *le constat inquiétant d'une société… qui devient de plus en plus violente, irrespectueuse et égocentrée sur ses intérêts et dans l'instantanéité. Elle condamne les attaques menées depuis des années contre le volontariat et demande l'adoption d'une directive de l'engagement citoyen*. »

Les festivités de l'été à Barre des Cévennes

Point d'information touristique, au temple de Barre des Cévennes
du **8 juillet** au **31 août**, *3 expositions permanentes :*
- Caves : Patrimoine et Entente Interdépartementale Causses/Cévennes.
- Lieu de Culte et tribune : Exil huguenot « *Prendre racine, hommes et plantes en exil* ».
- Tribune : Insectes du monde.

Samedi 12 juillet : Inauguration à 11h30. Un apéritif sera offert.

Un **mercredi** sur deux, les **16 et 30 juillet** et **13 et 27 août**, *Flâneries villageoises.*
Départ au parking des Ormes à 10h.
Découverte historique du patrimoine et du paysage, classés SPR par le Ministère de la Culture.

4, 5, 6 juillet, *Courses d'endurance équestre,*120, 100, 80, 60, 40, 20 km et jeunes chevaux.

Lundi 14 juillet, *Fête Nationale* à 11h30, défilé de la Mairie au Monument aux Morts, aux Ormes.
A l'issue, un apéritif républicain sera offert.

Samedi 19 juillet, à l'issue du culte au temple, apéritif et repas partagé aux Ormes, à 12h00.

Dimanche 20 juillet, aux Ormes (si mauvais temps repli salle polyvalente),
Assemblée Générale du Club Barrois à 10h30, suivi d'un aligot saucisse à 12h, ouvert à tous.

Mardi 22 juillet, *Foire de la Madeleine* de 10h à 18h, dans la Grand Rue,
vide-grenier, stands divers, restauration, musique, tombola.

Dimanche 27 juillet, *Concert mandoline et harpe* (Duo Lyra), à l'église romane à 18h30.

Mercredi 30 juillet, à 18h30 à la salle polyvalente*, Histoires sur la bête du Gévaudan et la bête des Cévennes*, deux histoires de fous ou de loups, par Jean-Paul Chabrol.

Samedi 2 août, *Tournée des fougasses* aux alentours du village.

Dimanche 3 août, *Course pédestre, « Le Coup' de Barre »*,
à partir de 8h30, départ de la randonnée de 9km, une partie reversée à la Ligue du cancer ;
9h, départ de la course pédestre 11km faisant partie du Challenge des vallées cévenoles ;
9h10, départ des animations enfants ; vers 11h30, fin de la course et remise des prix.
12h30 *Repas Paella* (inscription le jour même à partir de 8h avec une limite de vente).

Dimanche 3 août, - *Grenier aux livres d'occasion,* de 9h à 15h, place de la Loue.

Dimanche 3 août, *Concert du groupe Furfande et bal* de 20h30 à minuit, place de l'école.

Samedi 9 août, *Tournée des fougasses* dans le village le matin ; *Fête votive*, à partir de 14h30,
15h, concours de boule en doublette, animations enfants, spectacle à 16h30,
jeux, tombola, vente de grillades, de frites, repas champêtre à partir de 20h,
bal avec l'orchestre Franck Oriat.

Dimanche 10 août, *Fête votive*, à partir de 14h30, concours de boule en doublette,
animations enfant, participation d'une péna, jeux, tombola,
vente de grillades, de frites, soirée avec DJ Cévennes Animation.

Lundi 11 août, de 16h30 à 19h30, *histoire géologique de la Can Noire*, balade avec Jean Siol.

Jeudi 14 août, à 20h, au temple, *Concert avec les Musiciens du Galeizon* :
occitan, jazz, traditional, la Cévenole, …

Samedi 16 août, à 12h, *Barbecue Géant* aux Ormes (si mauvais temps repli salle polyvalente).

Ouverture de la Mairie : lundi, mardi et jeudi, de 8h à 12h. Téléphone : 04 66 45 05 07
Courriel : contact@barredescevennes.fr Site internet de la commune : Bienvenue à Barre des Cévennes